



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le mardi 15 octobre 2024 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest
Jean Bourgeois
Siège # 3 vacant

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 AUTORISATION DE RADIER LES INTÉRÊTS DU NUMÉRO DE CLIENT 3027 POUR L'ENTREPRISE TELTECH CONSTRUCTION
 - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA RUE BOURDON
 - 4.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - EXPERTISES GÉOTECHNIQUES ET MESURE DE MITIGATION DU RADON
 - 4.4 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS D'ÉLECTION PARTIELLE 2024
 - 4.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025
 - 4.6 D'OCTROYER LE MANDAT D'AUDIT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024
 - 4.7 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE, DU BUREAU MUNICIPAL ET DES RÉSERVATIONS AU CHALET DES LOISIRS
 - 4.8 FIN DU PROJET PILOTE POUR COMBINER LE POSTE DE TECHNICIENNE AUX LOISIRS ET DE BIBLIOTHÉCAIRE
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ASPHALTAGE DU TRONÇON DE LA RUE CURÉ-TREMBLAY JUSQU'AU ROND-POINT DE LA RUE DU DOMAINE-FORGET POUR UNE DISTANCE DE 110 MÈTRES
 - 7.2 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES
 - 7.2 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE



La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2024-154 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-155 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2024-156 4.1 AUTORISATION DE RADIER LES INTÉRÊTS DU NUMÉRO DE CLIENT 3027 POUR L'ENTREPRISE TELTECH CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU'une facturation a été faite à l'entreprise Teltech construction pour des bris d'équipements en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette facture numéro 202007214 a été reçu en 2020 avec quelques jours de retard;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances a envoyé des avis de rappel plus d'une fois à l'entreprise qui sont demeurés sans réponses;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu que le conseil municipal autorise le département des finances à radier le solde de 11,51 \$ en date du 24 septembre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Mme Danielle Pouliot, trésorière adjointe



2024-157

4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA RUE BOURDON

CONSIDÉRANT QUE les futurs résidents de la rue Bourdon auront besoin d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'il faut une servitude en faveur d'Hydro-Québec pour l'installation de la ligne électrique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu que le conseil municipal autorise monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Service des finances et Mme Annick Comtois, notaire

2024-158

4.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - EXPERTISES GEOTECHNIQUES ET MESURE DE MITIGATION DU RADON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un rapport de l'IRSST le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 840, rue Richard est situé en partie en zone de mouvement de terrain et qu'un mur extérieur est mansardé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu que le conseil municipal octroie un mandat à l'entreprise Construction & Expertise PG pour un montant de 18 926,00 \$ avant taxes applicables selon la soumission numéro 12839.

D'imputer cette dépense au poste 23.020.00.722.

Madame la mairesse demande le vote.0
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Service des finances et M. Olivier Charest, Construction & Expertise PG

2024-159

4.4 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS D'ÉLECTION PARTIELLE 2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé à la publication du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales partielles se tiendront à Saint-Liguori le dimanche 15 décembre 2024 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations*



Saint-Liguori
Municipalité de Saint-Liguori

Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis dans la région.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu unanimement que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Que la présente résolution remplace les résolutions précédentes;

Que le conseil municipal décrète que la rémunération suivante est accordée aux employés d'élection pour la tenue d'une élection ou d'un référendum :

ÉLECTIONS MUNICIPALES	PROPOSITION
PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
Jour du scrutin	750 \$
Vote par anticipation	500 \$ / jour
Sans élection	0,45 \$ / électeur sur la liste électorale
Avec élection	0,75 \$ / électeur sur la liste électorale
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION	
	Trois quarts de celle du président d'élection
ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
	Moitié de celle du président d'élection
SCRUTATEUR	
	19,70 \$ / heure
SECRÉTAIRE BUREAU DE VOTE	
	18,90 \$ / heure
MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION	
	22,05 \$ / heure
PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE	
	19,70 \$ / heure
MEMBRE / COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE	
	22,05\$ / heure
SECRÉTAIRE / COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE	
	22,05 \$ / h
AGENT RÉVISEUR / COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE	
	18,90 \$ + 0,56 \$ / km



TENUE D'UN REGISTRE/TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL DANS SON HORAIRE RÉGULIER	Salaire horaire des employés tel que prévu par le contrat de travail ou par la convention collective le cas échéant
---	--

Qu'en cas de conflit entre la présente résolution et les montants minimaux prévus *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*, ledit règlement aura préséance;

Que le conseil municipal autorise le président d'élection à procéder à l'embauche des travailleurs d'élections et à l'acquisition du matériel nécessaire à la tenue de l'élection du 15 décembre prochain;

De prendre les sommes nécessaires à même le surplus non affecté de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Service des finances

2024-160

**4.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent que les séances ordinaires pour l'année 2025 soient le deuxième lundi de chaque mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, lesquelles se tiendront aux dates énumérées ci-après et qui débuteront à 20 heures :

MOIS

DATES

JANVIER	Lundi 13 janvier 2025
FÉVRIER	Lundi 10 février 2025
MARS	Lundi 10 mars 2025
AVRIL	Lundi 14 avril 2025
MAI	Lundi 12 mai 2025
JUIN	Lundi 9 juin 2025
JUILLET	Lundi 14 juillet 2025
AOÛT	Lundi 11 août 2025
SEPTEMBRE	Lundi 8 septembre 2025
OCTOBRE	Mardi 14 octobre 2025
NOVEMBRE	Lundi 10 novembre 2025
DÉCEMBRE	Lundi 8 décembre 2025



Saint-Liguori
MUNICIPALITÉ

Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités au Québec.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Service des finances et Mme Annie Lemarbre, responsable des loisirs

2024-161

4.6 D'OCTROYER LE MANDAT D'AUDIT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de faire auditer ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme DCA Comptable professionnel agréé;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu d'octroyer le mandat à la firme DCA Comptable professionnel agréé pour les montants suivants :

- Assistance au besoin à la mise à jour de la comptabilité et la préparation du dossier d'audit pour un montant maximal de 4 700 \$ plus les taxes applicables;
- Audit du rapport financier se terminant le 31 décembre 2024 pour un montant de 16 900 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense au poste 02.130.00.413.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Services des finances

2024-162

4.7 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE, DU BUREAU MUNICIPAL ET DES RÉSERVATIONS AU CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Charles Prévost doit cesser l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la réception des appels d'offres suivantes :

Bionet	150 \$ par semaine biblio et bureau municipal 80 \$ par ménage au chalet des loisirs
Madame Hamel	240 \$ par semaine biblio et bureau municipal Aucune soumission pour le chalet des loisirs
Cent	290 \$ par semaine biblio et bureau municipal 160 \$ par ménage au chalet des loisirs



Entretien SIG	250 \$ par semaine biblio et bureau municipal 220 \$ par ménage au chalet des loisirs
Nettoyage tout propre	153 \$ par semaine biblio et bureau municipal 150 \$ par ménage au chalet des loisirs
Lavage expert	238 \$ par semaine biblio et bureau municipal 135 \$ par semaine au chalet des loisirs

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Bionet selon la soumission datée du 3 octobre 2024 et les coûts ci-haut mentionnés plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste 02.190.00.495 pour le bureau municipal, au poste 02.702.30.495 pour la bibliothèque et au poste 02.702.20.495 pour le chalet des loisirs.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Services des finances

2024-163

4.8 FIN DU PROJET PILOTE POUR COMBINER LE POSTE DE TECHNICIENNE AUX LOISIRS ET DE BIBLIOTHECAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une lettre d'entente pour un projet pilote pour combiner le poste de technicienne aux loisirs et de bibliothécaire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Lemarbre a relevé le tout avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le travail accompli;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu que le conseil municipal met fin au projet pilote pour inclure le nouveau poste de technicienne aux loisirs et de bibliothécaire dans la convention collective en vigueur.

Que le conseil municipal autorise madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, et monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier, à signer toute documentation nécessaire pour que cette résolution entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Mme Danielle Pouliot, trésorière adjointe, et M. Miguel Renaud, président du syndicat Section locale 5172

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 15 pour se terminer à 20 h 24.

6. GESTION FINANCIÈRE

2024-164

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202400720 (C)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	178,85 \$
202400722 (C)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES	1 752,18 \$
202400724 (C)	NORDIKEAU INC.	MISE PLACE PLATEFORME	7 898,73 \$
202400725 (C)	ÉRIC PRÉVOST	1 ROULEAU TERRASSEMENT	1 200,00 \$
202400726 (I)	LOUIS-PHILIPPE JETTE	BRANCHEMENT SUPPL HQ	5 000,00 \$
202400727 (C)	GROUPE COLAS QUÉBEC	PIERRE POUR INONDATION	1 514,63 \$
202400728 (I)	MUN. SAINT-JACQUES	INFIRMIÈRE MILIEU RURAL	270,00 \$
202400729 (I)	ORKIN CANADA	SERVICE ANTIPARASITAIRE	95,68 \$
202400730 (I)	SERGE RIVEST	CONGRÈS FQM 2025	486,48 \$
202400731 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FRAIS IMPRESSION	422,37 \$
202400732 (C)	CLAUDE BÉLISLE	CONGRÈS FQM 2025	601,48 \$
202400733 (C)	JEAN BOURGEOIS	CONGRÈS FQM 2025	601,48 \$
202400734 (C)	GHISLAINE POMERLEAU	CONGRÈS FQM 2025	601,48 \$
202400735 (I)	PIERRE-LUC PAYETTE	CONGRÈS FQM 2025	601,48 \$
202400736 (I)	NORDIKEAU INC.	EXPLO EAU POTABLE/USÉE	3 506,74 \$
202400737 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE CHALET	367,92 \$
202400738 (I)	THERMOMAX	REPLACEMENT ISOLANT	2 253,51 \$
202400739 (I)	JADICE ÉBÉNISTERIE	ACHAT SERRURES CHALET	53,12 \$
202400740 (I)	LUCIOLE	INTERNET BIBLIOTHÈQUE	307,83 \$
202400741 (C)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	3 445,34 \$
202400742 (C)	BENOÎT GRIMARD	CONGRÈS FQM 2025	601,48 \$
202400743 (C)	SÉCUTROL INC.	INSPECTION DU RÉSEAU	974,53 \$
202400744 (C)	GESTION CONSTRUCTION	CONSTRUCTION RUE BOURDON	358 870,32 \$
202400745 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	REMB. ACHAT BILLET CULTURE	50,00 \$
202400746 (I)	MIGUEL RENAUD	REMB. FRAIS DOUANE ACHAT	38,22 \$
202400747 (I)	CONSTRUCTIONS MAXIMA	DALLE DE BÉTON POUR	4 742,72 \$
202400748 (I)	NEW YORK REPLACEMENT	CC PIÈCE POUR CHAMPLURE	36,67 \$
202400749 (I)	EPB ENTREPÔT DE	CC FOURNITURES IMPRIMANTE	270,56 \$
202400750 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$
202400751 (I)	WALMART JOLIETTE	CC FOURNITURES POUR	41,33 \$
202400752 (I)	MICROSOFT OFFICE	CC LOGICIEL BIBLIO 2024	125,32 \$
202400753 (I)	NEW YORK REPLACEMENT	CC PIÈCE VALVE EAU CHALET	221,78 \$
202400754 (I)	AMAZON	CC ACHAT POUR BÂTISSE	44,94 \$
202400755 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	259,41 \$
202400756 (I)	POSTE	CC ENVOI POSTAL	204,47 \$
202400757 (I)	FLEURS D'ÉLYSÉE	CC FLEURS SALON FUNÉRAIRE	270,19 \$
202400759 (C)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	325,19 \$
202400760 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ PIED COURANT	2 877,51 \$
202400761 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET CHALET	57,48 \$
202400762 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	2 415,61 \$
202400763 (C)	GLOBAL PAYMENT	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202400764 (I)	JEAN-CHARLES PRÉVOST	ENT. MÉNAGER BIBLIO CHALET	1 650,00 \$
202400765 (I)	CLAUDE BÉLISLE	CONGRÈS FQM 2024	60,00 \$
202400766 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	CONGRÈS FQM 2024	89,67 \$
202400767 (I)	BENOÎT GRIMARD	CONGRÈS FQM 2024	89,67 \$
202400768 (I)	TROCL	ACHAT BILLET FORUM	42,00 \$
202400769 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	2 801,26 \$
202400770 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	16 107,55 \$
202400771 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 940,27 \$
202400772 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	285,11 \$
202400773 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	948,66 \$
202400774 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	831,27 \$
202400776 (C)	BELL CANADA	AD COMMUNICATION 22	442,86 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202400777 (I)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT	255,66 \$
202400778 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	4 030,02 \$
202400779 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	195,41 \$
202400780 (I)	RONA INC.	CC ÉQUIPEMENT GARAGE	57,48 \$
202400781 (I)	HÔTEL PALACE ROYAL	CC RÉSERVATION CONGRÈS	3 291,96 \$
202400782 (I)	BELL CANADA	AD COM BUR MUN	186,21 \$
202400783 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET BIBLIOTHÈQUE	57,48 \$
202400784 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 379,58 \$
202400785 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	PRODUITS NETTOYANTS	482,48 \$
202400786 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	36,00 \$
202400787 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	NETTOYAGE CANAUX PLUVIAUX	4 072,10 \$
202400788 (I)	CODERRE O. & FILS	ACHATS GARAGE MUNICIPAL	339,36 \$
202400789 (I)	CRGH ARPENTEURS-	HONORAIRES PROF BOURDON	3 219,30 \$
202400790 (I)	CCAQ	FRAIS TÉLÉSURVEILLANCE	2 039,83 \$
202400791 (I)	ST-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE	14 282,00 \$
202400792 (I)	ORKIN CANADA	SERVICE ANTIPARASITAIRE	95,68 \$
202400793 (I)	MINISTRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ QUÉBEC	128 919,00 \$
202400794 (I)	GÉNÉREUX CONSTRUCTION	ACHAT BLOCS DE CIMENT	275,94 \$
202400795 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FRAIS IMPRESSION	319,12 \$
202400796 (I)	LES SERVICES EXP INC.	GLISSEMENT TERRAIN 5E RANG	18 068,33 \$
202400797 (I)	PIERRE-LUC PAYETTE	CONGRÈS FQM 2024	1 003,15 \$
202400798 (I)	NORDIKEAU INC.	PRÉLÈVEMENT ANALYSES EAU	9 202,02 \$
202400799 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	70,00 \$
202400800 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	ACHAT CLÉA CHALET	37,94 \$
202400801 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE	BILLET TOURNOI DE GOLF	109,23 \$
202400802 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	DÉFRICHAGE RUE BOURDON	7 473,38 \$
202400803 (I)	SPECTRALITÉ SIGNOPLUS	PANNEAUX SIGNALISATION	12 275,10 \$
202400804 (I)	LIGNES MASKA	MARQUAGE DES LIGNES	23 042,59 \$
202400805 (I)	HAMSTER	ACHAT DE PAPETERIE BUREAU	575,28 \$
202400806 (I)	VILLEMAIRE CENTRE	VÉRIFICATION POMPE EAU	344,93 \$
202400807 (I)	RUE DES BEAUX ARTS	COURS DE DESSIN AUTOMNE	1 793,61 \$
202400808 (I)	NANOTECH INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 960,33 \$
202400809 (I)	BLANKO	PORTAIL CITOYEN LICENCE	2 012,06 \$
202400810 (I)	TEAMVIEWER	LICENCE 6EC9A2DB JUILLET	262,14 \$
202400811 (I)	2533 4590 QUÉBEC INC.	PRODUITS CHLORE ENTRETIEN	251,00 \$
202400812 (I)	TECH-MIX DIVISION BAUVAL	ASPHALTE FROIDE	308,36 \$
202400813 (I)	FQM ASSURANCES INC.	RENOUVELLEMENT POLICE ASS	1 214,81 \$
202400814 (I)	LAVAGE EXPERT INC.	MÉNAGE CHALET LOISIRS AOÛT	922,67 \$
202400815 (I)	3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	PIÈCES COUPE HERBE TRAVAUX	68,96 \$
202400816 (I)	DHC AVOCATS	SERVICES PROF. TRAVAUX	632,64 \$
202400817 (I)	GROUPE AKIFER INC.	PLAN PROTECTION SOURCES	4 943,93 \$
202400818 (I)	ÉMILIE RONDEAU	LOCATION CONTENEUR GARAGE	4 799,67 \$
202400819 (I)	TOITURE JF LAURENT INC.	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	5 116,39 \$
202400820 (I)	SERVICES HYDRAULIQUES	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	1 229,59 \$
202400821 (I)	EDDYNET	ENSEMBLE DE BROSSE BALAI	1 620,00 \$
			695 868,49 \$
		Salaires employés	39 337,79 \$
		Salaires élus	6 770,08 \$
		Total des salaires	46 107,87 \$
		Grand total	741 976,36 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du



règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202400720 à 202400821 au montant de 741 976,36 \$.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 30 septembre 2024.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 30 septembre 2024.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 30 septembre 2024.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-165

7.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ASPHALTAGE DU TRONÇON DE LA RUE CURÉ-TREMBLAY JUSQU'AU ROND-POINT DE LA RUE DU DOMAINE-FORGET POUR UNE DISTANCE DE 110 MÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande pour l'asphaltage du tronçon de la rue Curé-Tremblay jusqu'au rond-point de la rue Domaine-Forget;

CONSIDÉRANT QU'un service de garderie est implanté depuis 24 ans;

CONSIDÉRANT QUE le début de la rue Curé-Tremblay a été asphalté en 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette rue pourrait faire partie d'un projet pilote *Dans ma rue on joue !*;

CONSIDÉRANT l'offre de service que la Municipalité a reçue de l'entreprise Poitras Asphalte;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise Poitras Asphalte pour un montant de 24 950 \$ plus les taxes applicables;

Que les travaux soient effectués lorsque l'entrée de service sera implantée dans le rond-point de la rue Domaine-Forget;



Que l'entreprise Poitras Asphalte garantit son prix pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense au poste 23.040.09.721.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-166

7.2 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat de génératrices pour son usine de production d'eau potable, d'eau usée et d'une génératrice mobile;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements demandent des entretiens chaque année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise MarIndustriel pour un montant de 6167,67 \$ selon la soumission 22021251 plus taxes applicables pour une durée de trois ans.

D'imputer cette dépense au poste 02.412.00.526 et 02.414.00.526

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-167

7.3 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du rang Double assume des taxes relativement à la présence d'un réseau d'aqueduc privé sur le rang Double;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire une contribution à l'Association d'une somme égale aux taxes municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une contribution de 113,22 \$ à l'Association des propriétaires du rang Double en compensation des taxes foncières 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C. Mme Danielle Pouliot, trésorière adjointe

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023

Dépôt du rapport du service incendie pour l'année 2023.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la conseillère Sophie Desrosiers quitte l'assemblée.

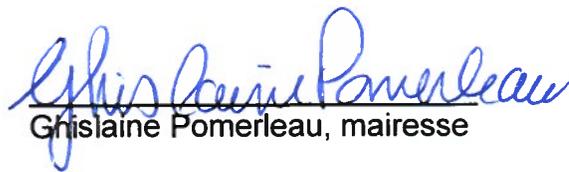
Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 29 pour se terminer à 21 h 06.

2024-168

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

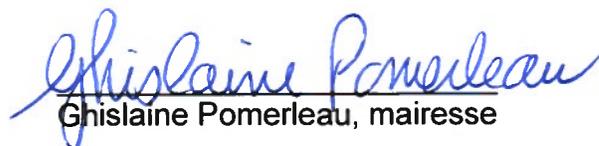
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette et résolu de lever la séance à 21 h 07.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse